

De : LALOUETTE Serge <Serge.LALOUETTE@SDIS60.FR>

Envoyé : jeudi 20 décembre 2018 17:07

À : Christelle DA SILVA <Christelle.DASILVA@cobatconstructions.com>

Objet : RE: Projet Cobat Constructions

Bonjour Madame

Voici ma réponse étude par bâtiment :

Siège social de 4 963m² avec 2 niveaux : Débit de 120 m³/h (1^{er} poteau d'incendie avec un débit de 60m³/h à 100m de la porte du bâtiment et ensuite une réserve incendie de 120m³ à 200 mètres du poteau d'incendie)

Gestion déchets internes 3 463m² : dont stockage de cartons et de bois inférieur à 500m² Débit de 60 m³/h à 200 mètres du stockage

Station-Service : rubrique 1435 soumis à déclaration : 2 poteaux d'incendie capable de fournir 60 m³/h en simultané et situés à moins de 100 mètres de la station-service

Entrepôt de stockage 2 906m² rubrique 2560 : 1 poteau d'incendie avec un débit de 60m³/h à 100m de la porte du bâtiment

Usine prédalle 8 970 m² notamment le stockage d'isolant débit de 60 m³/h à 100 mètres

Usine préfabrication bois 4 126m² : Débit de 300 m³/h (1^{er} poteau d'incendie avec un débit de 60m³/h à 100m de la porte du bâtiment et ensuite une réserve incendie de 480m³ à 200 mètres du poteau d'incendie) Si vous installez de la détection incendie et si les murs sont résistants au feu 60 minutes le débit serait de 240m³/h

Stockage couvert 1597m² de bois le débit est minorant 180m³/h par rapport à l'usine préfabrication bois

Concernant les règles pour les cantons de désenfumage pour les locaux de plus de 2 000m² ils sont découpés en canton de dimension maximale de 60mètres et de superficie maxi de 1 600m² (Inst. Technique n°246 via l'arrêté du 5/08/1992)

Cordialement

Cdt Serge Lalouette

SDIS 60

Chef du Service PREVISION

Tél : 03.44.84.20.83

Port :06.72.93.34.55